

Votre contact

**Bertrand IMBERT**

bertrand.imbert@jg-conseil.com



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2025**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

---

Dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine, nous sommes soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

Nous vous adressons les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par **LA COMPAGNIE CIF** association professionnelle agréée par l'**AMF** et par **LA COMPAGNIE IAS** et **LA COMPAGNIE IOBSP**, associations agréées par l'**ACPR**, dont nous sommes adhérents.

Ce document d'entrée en relation est un complément réglementaire à notre plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en tête l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

---

**IMBERT Bertrand**

Téléphone :

Email : [bertrand.imbert@jg-conseil.com](mailto:bertrand.imbert@jg-conseil.com)

## INFORMATIONS

---

### L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : SAS J&G CONSEIL

Adresse professionnelle ou siège social :

■ Bureau : 14 Rue de Marignan 75008 Paris

SIREN : 788881381

NAF/APE : 6622Z

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

Dans l'exercice de notre activité de CIF, selon la nature de la prestation souhaitée, nous sommes susceptibles de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, non indépendante ou une combinaison de ces deux types de conseils :

**Le conseil en investissement indépendant** consiste à évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement de nos clients puissent être atteints de manière appropriée, et ne doivent pas se limiter aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec eux-mêmes ou d'autres entités avec lesquelles ils ont des relations juridiques ou économiques telles que des relations contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Toute rétrocession de commissions perçues sera restituée à notre client. Ce conseil est exclusivement rémunéré sous forme d'honoraires.

**Le conseil en investissement non indépendant**, repose sur une analyse diversifiée de manière restreinte des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission qui sera soumise à votre validation.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

### **l'AMF**

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75 082 PARIS Cedex 02

**N° ORIAS : N°12068687**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 113516430

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ADVENIS IM	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions
ALCYOM	Promoteur de solutions Girardin Industriel	Convention CIF	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALDERAN	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
ALPHEYS	Entreprise d'Investissement	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
ARKEA REIM	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
CLUBFUNDING	Conseiller en Investissements Participatifs	Convention CIF	Commissions
CORUM AM	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions
DS INVESTMENT SOLUTIONS	Conseiller en Investissements Financiers	Convention CIF	Commissions
ECOFIP	Promoteur de solutions Girardin Industriel	Convention CIF	Commissions
ENTREPRENEUR INVEST	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
EPSICAP REIM	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions
INTER INVEST	Société de financement de d'entreprise d'invest	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
IROKO	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
KEPLER CHEUVREUX	Entreprise d'Investissement	Convention CIF	Commissions
KYANEOS AM	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions
LYNCEUS PARTNERS FRANCE	Société de Produits Structurés et de Dette Privée	Convention CIF	Commissions
MIMCO AM	Agent lié de PSI	Convention CIF	Commissions
NORMA CAPITAL	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions
OPALE CAPITAL	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
PAREF GESTION	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
PROFINA	Promoteur de solutions Girardin Industriel	Convention CIF	Commissions
REMAKE	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SANSO IS	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
SAS VOISIN	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
SOFIDY	Société de Gestion	Convention CIF	Commissions et rétrocessions sur encours
TYLIA INVEST	Prestataire de Services d'Investissement	Convention CIF	Commissions

# ASSURANCE

## Courtier

Notre société J&G CONSEIL est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12 068 687 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre de l'activité réglementée suivante :

**Intermédiaire en Assurance (IAS)** en qualité de Courtier en assurance en catégorie B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières

Dans le cadre de cette activité nous ne sommes pas autorisés à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de l'exercice de notre activité d'intermédiation en assurance, notre prestation est fournie sur un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation.

L'autorité de contrôle pour l'activité IAS est :

### l'ACPR

Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution

4 place de Budapest

75436 Paris cedex 09

**N° ORIAS : N°12068687**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 113516430

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE VIE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ALLIANZ	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
ALPTIS	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
APRIL SANTE PREVOYANCE	Intermédiaire en assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
AXA THEMA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ENTORIA	Courtier Grossiste	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ERES	Société de Courtage d'Assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
GROUPE APICIL	Organisme Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
NORTIA	Société de Courtage d'Assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
ODDO BHF	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
PRIMONIAL	Société de Courtage d'Assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
SELENCIA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SWISSLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
TURGOT LIFE	Société de Courtage d'Assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
UAF LIFE PATRIMOINE	Société de Courtage d'Assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
UNEP	Société de Courtage d'Assurance	Convention de partenariat	Commissions et rétrocessions sur encours
WEALINS	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

# FINANCEMENT

## Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS** sous le numéro d'immatriculation **12068687**. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité règlementée suivante :

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements)** en qualité de courtier, exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client pour la vente de crédit immobilier, professionnel, consommation, regroupement de crédit...

Dans le cadre de cette activité nous ne sommes pas autorisés à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit.

### Informations spécifiques portant sur le service de conseil de crédits immobiliers

Notre cabinet propose un service de conseil portant sur des contrats de crédits immobiliers.

Dans le cadre de ce service, notre recommandation porte sur : uniquement une gamme référencée et restreinte de produits (conseil non indépendant).

Cela signifie que, pour vous conseiller, nous nous fondons sur un nombre restreint de contrats de crédit disponibles sur le marché pour les intermédiaires agissant en vertu d'un mandat délivré par un client (Article L519-1-1 du code monétaire et financier).

Dans le cadre du service de conseil, notre recommandation porte sur notre propre gamme de produits.

L'autorité de contrôle pour l'activité IOBSP est :

#### **l'ACPR**

Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution

4 place de Budapest

75436 Paris cedex 09

**N° ORIAS : N°12068687**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 113516430

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
AXA BANQUE	Banque	Convention bancaire	Commissions
BRED BANQUE POPULAIRE	Banque	Convention bancaire	Commissions



Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
Caisse d'Epargne IdF	Banque	Convention bancaire	Commissions
INTERFIMMO	Organisme de caution bancaire	Convention bancaire	Commissions
LCL	Banque	Convention bancaire	Commissions
LCL PARIS HABITAT	Banque	Convention bancaire	Commissions

## Agent commercial

Notre cabinet travaille en partenariat avec la structure **J&G Immobilier**, SAS au capital de 20.000€ inscrite au RCS Créteil sous le n° 830 570 560 et titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9401 2017 000 020 585 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

J&G immobilier a souscrit une garantie financière de 120.000€ sans détention de fonds auprès de Galian dont l'adresse est 89, rue La Boétie 75008 PARIS et une assurance RCP n°120 137 405 auprès de MMA Entreprises dont l'adresse est 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

**Nous signalons également que les structures J&G Conseil et J&G Immobilier présentent un associé commun à savoir M. Georges BASKARDEVAN.**

En cas d'investissement par l'intermédiaire de J&G Immobilier, j'accepte que mes informations personnelles soient transmises à cette société.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 113516430

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

Saisir un médiateur : **Médiateurs compétents en matière de litiges avec un consommateur**

### **Pour les activités de CIF :**

Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02  
<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

### **Pour les activités d'assurance, d'IOBSP et immobilières :**

**CNPM MEDIATION CONSOMMATION**  
**Centre d'Affaires Stéphanois SAS**  
**IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE**  
**3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE**

TELEPHONE : 09 83 24 74 88  
contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu  
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

---

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révèlera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

Par défaut, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

## RÉCLAMATIONS

---

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit être adressée par à la Direction du cabinet par courrier au 5-7 avenue de Paris 94300 Vincennes ou par un e-mail à [service.reclamation@jg-conseil.com](mailto:service.reclamation@jg-conseil.com).

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et a deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

Pour l'activité CIF, IAS, IOBSP

CNPM Médiation Consommation

27 avenue de la Libération

42400 Saint Chamond

Tél. : 09 88 30 27 72

[contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu](mailto:contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu)

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF :

Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements)

Autorité des Marchés Financiers

17, Place de la Bourse

75 082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

## RGPD

---

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par **Monsieur Georges Baskaradevan** en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à en préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de les transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au : 14 Rue de Marignan 75008 Paris.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de notre activité sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par **Monsieur Georges Baskaradevan** pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : [backoffice@jg-conseil.com](mailto:backoffice@jg-conseil.com)
- par courrier postal : 14 Rue de Marignan 75008 Paris

A défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

## Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

## Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :